



Déclaration liminaire du CSAL n°3/2023 du 06/02/2023

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués ce jour pour le 3ème CSA Local alors que les règles de fonctionnement de notre instance ne sont toujours pas actées. Pouvons-nous espérer un règlement intérieur avant 2024 ? Il est pourtant nécessaire de connaître les règles de fonctionnement, notamment pour les autorisations d'absence, les convocations d'experts, les ajouts à l'ordre du jour...

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la DGFIP est compétente pour gérer les taxes d'urbanisme. Ce transfert de mission entraîne une déperdition des connaissances puisque les Agents de la DDT n'ont pas suivi leur mission ! En outre, la mission arrive au SDIF, sans nouvel agent, dans un service qui est déjà en sous-effectif : ça suit bien la tendance actuelle de la DGFIP ...

Une concertation locale a été organisée sur l'élaboration du COM 2023/2027. Cette concertation est faussée puisque la discussion avec la direction du Budget est déjà bien entamée, la lettre de cadrage budgétaire ayant été donnée le 9 août 2022.

Bref ça sent, une nouvelle fois, la grande tambouille administrative pour faire croire que le dialogue social et l'écoute sont au programme de 2023. Il semblerait que tout ceci risque d'être indigeste et largement éloigné de vrais enjeux pour renforcer la DGFIP et répondre aux attentes et revendications des personnels et des usagers.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration sans parler de la réforme des retraites. Avec près de 40 % de grévistes le 19 janvier et 33 % le 31 janvier, les Agents des Finances Publiques de Haute-Saône ont montré leur forte opposition à ce projet. Solidaires Finances Publiques 70 s'inscrit pleinement dans le combat contre cette réforme.